



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de la Paroisse de Saint-Marcellin
Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ ;

Réunions du conseil pour l'année 2026

Résolution No.2025-547

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances ;

Il est proposé par M. Steve Fournier-Coulombe

Résolu à l'unanimité

Que les réunions des séances ordinaires en 2026, se tiennent aux dates suivantes et débiteront à 19h00:

- Lundi 12 janvier 2026
- Lundi 02 février 2026
- Lundi 02 mars 2026
- Lundi 13 avril 2026
- Lundi 04 mai 2026
- Lundi 01 juin 2026
- Lundi 06 juillet 2026
- Lundi 10 août 2026
- Lundi 14 septembre 2026
- Lundi 05 octobre 2026
- Lundi 02 novembre 2026
- Lundi 07 décembre 2026

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 04 DÉCEMBRE 2025

Nathalie Chouinard, Dir.gén. /Greffière-trés.